

Royaume de Belgique
Province
Arrondissement
Commune
Réf.

DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR DE MEMBRE DE LA FAMILLE D'UN CITOYEN DE L'UNION EUROPEENNE

Réservée aux membres de la famille d'un citoyen de l'Union, introduite conformément aux dispositions de l'article 52 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Je, soussigné(e) (nom et prénoms)
né(e) à le
de nationalité
en provenance de (1)
déclare demeurer à (2)
demande une carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union en tant que (3) :
 conjoint
 partenaire équivalent
 partenaire avec relation durable
 descendant
 ascendant

Le lien de parenté, le lien d'alliance ou le partenariat avec le citoyen de l'Union, tel que visé à l'article 44 van l'arrêté royal du 8 octobre 1981, a été prouvé comme suit :

Il / elle a en outre produit les documents suivants :

Il / elle est prié(e) de présenter dans les trois mois, au plus tard le
les documents suivants : (4)

La demande sera examinée par l'Office des Etrangers conformément à l'article 52 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981. Il / elle sera à nouveau convoqué(e) dans les cinq mois, à savoir le....., à l'administration communale afin de vous faire notifier la décision relative à la demande de carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union.

Rapport établi en trois exemplaires, dont l'un a été remis à l'intéressé(e).

Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Fait à, le

Signature du membre de famille du
citoyen de l'Union,

Signature du Bourgmestre ou de son délégué,

-
- (1) Dernière adresse complète à l'étranger
(2) Adresse complète en Belgique
(3) Indiquer l'hypothèse applicable
(4) Documents visés à l'article 52, § 2, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981